



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination
et de l'appui territorial**

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

**Décision portant installation du Bureau
(prise le 10 décembre 2019 par la commission de suivie de site)**

**auprès de l'installation exploitée par la société Matériaux Routiers Franciliens (MRF)
Agence Société Paridu Letourneur (SPL)
située à SAINT-OUEN-L'AUMÔNE**

Le préfet du Val-d'Oise

Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu les articles L. 125-2-1, R. 125-5 et R. 125-8 à R. 125-8-5 du code de l'environnement ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 novembre 2017 portant création d'une commission de suivi de site auprès de l'installation de la société Matériaux Routiers Franciliens (MRF) à SAINT-OUEN-L'AUMÔNE ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 juin 2019 donnant délégation de signature à M. Maurice BARATE, secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise ;

Vu la circulaire du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du 15 novembre 2012 relative à la mise en application du décret n°2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site ;

Considérant que cette commission est présidée par le préfet ou son représentant ;

Considérant la nécessité de désigner un représentant au bureau par chacun des cinq collèges.

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : est désigné en qualité de représentant au Bureau du collège « Administrations de L'État » de la commission de suivi de site auprès de l'installation exploitée par la société MRF Agence SPL – située à SAINT-OUEN-L'AUMÔNE

Monsieur le chef de l'unité départementale du Val-d'Oise de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France

ARTICLE 2 : est désigné en qualité de représentant au Bureau du collège « Élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernés » de la commission de suivi de site auprès de l'installation exploitée par la société MRF – agence SPL située à SAINT-OUEN-L'AUMÔNE

Monsieur Patrick BENSMAIL

conseiller municipal de la commune d'Eragny-sur-Oise

ARTICLE 3 : est désigné en qualité de représentant au Bureau du collège « Riverains des installations ou associations de protection de l'environnement » de la commission de suivi de site auprès de l'installation exploitée par la société MRF – agence SPL située à SAINT-OUEN-L'AUMÔNE

Monsieur James CARON

Représentant de l'association « Sauvegarde du Centre-Ville et les quartiers du Bord de l'Oise »
(ASCVBO)

ARTICLE 4 : est désigné en qualité de représentant au Bureau du collège « Exploitants des installations » de la commission de suivi de site auprès de l'installation exploitée par la société MRF – agence SPL située à SAINT-OUEN-L'AUMÔNE

Monsieur Francis GARCIA

Responsable d'exploitation de la société MRF -agence SPL

ARTICLE 5 : est désigné en qualité de représentant au Bureau du collège « Salariés protégés » de la commission de suivi de site auprès de l'installation exploitée par la société MRF – agence SPL située à SAINT-OUEN-L'AUMÔNE

Monsieur Steven FOURNELLE

Animateur Qualité Prévention Environnement

ARTICLE 6 : Tableau récapitulatif

COMPOSITION DU BUREAU	MEMBRES DÉSIGNÉS
Le président de la commission de suivi de site	Le préfet ou son représentant
Collège « Administration de L'État »	Monsieur le chef de l'unité départementale du Val-d'Oise de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France
Collège « Élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernés »	Monsieur Patrick BENSMAIL conseiller municipal de la commune d'Eragny-sur-Oise

Collège « Riverains des installations ou associations de protection de l'environnement »	Monsieur James CARON représentant de l'Association Sauvegarde du Centre-Ville et les quartiers du Bord de l'Oise (ASCVBO)
Collège « Exploitants des installations »	Monsieur Francis GARCIA responsable d'exploitation de la société MRF – agence SPL
Collège « Salariés protégés »	Monsieur Steven FOURNELLE Animateur Qualité Prévention Environnement

Cergy-Pontoise, le **25 AOUT 2020**

Directrice de la coordination
et de l'appui territorial

Le préfet,


Marie-Cécile COURTOIS

